

## MYXOBACTÉRICIDE PIROR™ 842

### SOLUTION

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR CONTRÔLER LES MYXOBACTÉRIES, LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES, LES CHAMPIGNONS ET LA LEVURE DANS LES PAPETERIES, LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS, ET LES ENDUITS À BASE D'EAU POUR PAPIER ET CARTON

#### GARANTIE :

Glutaraldéhyde .....42,5%

Chlorure d' alkyl(C12 40%, C14 50%, C16 10%)diméthylbenzylammonium.....7,5%

**No D'HOMOLOGATION:** 25550

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### COMMERCIAL

#### DANGER

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**POISON** {Logo de poison}

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**CORROSIF** {Logo corrosif}

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

{Diamant de Dow}

Dow Chemical Canada ULC

4445 Blvd Marie-Victorin

Varenes QC J3X 1T3

513-339-3711

® TM Marque de commerce de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une de ses filiales

**EN CAS D'URGENCE** mettant en danger la vie ou la propriété impliquant ce produit, appeler à frais virés au 519-339-3711

Contenu net :

Fabriqué aux États-Unis

## **PRÉCAUTIONS**

### **DANGERS**

#### **POUR LES HUMAINS**

##### **DANGER**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Provoque des brûlures à la peau. Nocif par inhalation. Peut être nocif ou mortel par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes d'asthme chez les personnes hypersensibles.

Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas respirer les fumées ni les vapeurs. Ne pas ingérer

Lorsqu'on manipule le produit concentré et durant le nettoyage, l'entretien ou la réparation d'équipement contaminé, porter des lunettes à coques, un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, des vêtements de protection (c.-à-d. une chemise à manches longues, un pantalon long et un tablier), des bottes et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques avec préfiltre homologué par le NIOSH. Se laver à fond à l'eau et au savon après manipulation. N'utiliser que dans un lieu bien aéré. Retirer les vêtements contaminés et les chaussures et les laver avant de les porter à nouveau.

#### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est TOXIQUE pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

#### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

## **ENTREPOSAGE ET MANIPULATION**

Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Les solutions de Myxobactéricide PIROR 842 sont incompatibles avec bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et manipuler ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -14 °C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour l'entreposage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27 °C.

Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable.

Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON® est approprié.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale..
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **MODE D'EMPLOI**

Si le produit est appliqué manuellement, un masque anti-poussière ou anti-brouillard doit être porté pendant l'utilisation.

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

## **PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES**

NE PAS utiliser pour traiter du papier ou du carton qui entrera en contact avec des aliments.

Le Myxobactéricide doit être ajouté au système à un endroit propice pour un mélange uniforme, tel que la bêche d'alimentation, les piles raffineuses, les cuviers à cassés de fabrication, les ramasse-pâte, ou les cuviers d'eau blanche.

**Dose initiale** : Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le Myxobactéricide PIROR 842 à raison de 0,25 à 1,5 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche), à titre de dose massive. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Les systèmes fortement contaminés doivent être débouillis avant le début du traitement.

**Dose subséquente** : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter, à titre de dose massive, du Myxobactéricide PIROR 842 à raison de 0,15 à 1,0 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) pour maintenir le contrôle.

### **ENDUITS À BASE D'EAU, PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON**

Ajouter des quantités suffisantes de Myxobactéricide PIROR 842 pour atteindre une concentration de 100 à 600 ppm de Myxobactéricide PIROR 842 basée sur les solides en suspension (de 0,1 kg à 0,6 kg de Myxobactéricide PIROR842 par tonne métrique de solides en suspension).

Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )